



Compte-rendu de la réunion du jeudi 6 décembre 2012

Lettre de convocation du 29 novembre 2012

Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 6 décembre 2012 à 18h30, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre AVERLAND, André BOUCHIND'HOMME, Marie-Françoise BRACQUART, Gilbert DARTOIS, Vincent DELION, Philippe DUBAR, Christian LHOMME, Daniel MIVELLE, Hubert SEINGIER, Jacques THELLIER et Jacques THÉRET.

ÉTAIENT EXCUSÉES : Françoise DÉTOURNÉ et Bernadette LECLERCQ

INTERVENANTS : - Madame Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie, centre tertiaire de l'arsenal, 200 rue Marceline, BP 80818, 59508 DOUAI CEDEX
- Monsieur Olivier LEVEL (excusé) IRH Ingénieur Conseil, Agence Nord Picardie, ZA carrefour de l'Artois, 62490 FRESNES LES MONTAUBAN

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 18 octobre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE : INTERVENTION DE MADAME PATRICIA LEFEVRE (AGENCE DE L'EAU) et de MONSIEUR OLIVIER LEVEL (IRH INGENIEUR CONSEIL)
- PROGRAMME GÉNÉRAL DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R 2013
- QUESTIONS DIVERSES

► **Projet d'assainissement collectif de la commune**

Avant de lui donner la parole, Monsieur le Maire remercie Madame Patricia LEFEVRE d'avoir accepté de participer à la présente réunion.

En se prononçant le 19 octobre 2012 sur l'adoption définitive du 10^{ème} programme (2013-2018) d'intervention de l'Agence de l'Eau, le comité de bassin et le conseil d'administration concluent 18 mois de travaux préparatoires et de concertation ayant permis de fixer les règles du jeu de l'intervention de l'Agence pour les 6 années à venir.

Les représentants institutionnels de tous les acteurs de l'Eau du bassin ont ainsi pu prendre la décision concertée d'engager 1 milliard d'euros entre 2013 et 2018 pour le bon état des milieux aquatiques et la préservation des ressources en eau.

Mis en œuvre sur fond de crise économique majeure et d'endettement public important, fallait-il redouter que ce 10^{ème} programme amène l'Agence de l'Eau à faire « moins bien » qu'au plan précédent ?

Absolument pas selon les dires de Madame LEFEVRE qui précise que, non seulement le 10^{ème} programme d'intervention stabilise, voire augmente ses recettes, maintient sa politique de lutte contre les pollutions de toutes origines, mais aussi et surtout vise à relever de nouveaux défis inhérents à la volonté d'atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2015/2021/2027.

Trois grandes zones au sein du bassin Artois Picardie ont ainsi pu être définies (cf se reporter à la carte présentée par Madame LEFEVRE) :

① La première (zone orangée) matérialise tous les cours d'eau qui doivent atteindre un bon état à l'échéance 2015

② La seconde (zone beige) fait état des cours d'eau qui doivent atteindre un bon état à l'échéance 2021

③ La troisième (zone claire) révèle toutes les masses d'eau dont l'état peut désormais être déclaré satisfaisant

Madame LEFEVRE précise que le zonage ci-dessus déterminera les dotations et les priorités à retenir. Pour ce qui concerne les ouvrages d'épuration, des listes de priorités seront établies.

La commune de TINCQUES pourrait être classée en tête de la priorité ② (horizon 2021) en raison de la présence du lit de la Scarpe sur son territoire (commune en tête de bassin)

Mais, de manière prévisionnelle, le nombre total des dossiers à traiter ne sera officiellement connu par l'Agence de l'Eau qu'à la fin du mois de janvier 2013.

Nuançant de façon non négligeable les informations qu'elle avait pu donner lors d'une précédente séance du conseil municipal, Madame LEFEVRE précise alors que les aides à obtenir pourraient désormais s'élever à :

- ⇒ 138 000 € pour les réseaux (et non plus 200 000 € comme elle l'avait jusqu'alors laissé entendre)
- ⇒ 6 000 € par boîte de branchement

Plus concrètement, le projet de construction de la station d'épuration est éligible à subvention de l'Agence de l'Eau dans la limite de 858 921 € correspondant à :

- ⇒ Un total écriété à la somme de 818 020 € de travaux à réaliser
- ⇒ Et 40 901€ (soient 5 %) pour frais annexes

Le raccordement (dans les 2 ans pour les particuliers) au réseau public de collecte est ici évoqué. S'agissant de travaux neufs, l'aide pourrait représenter :

- ⇒ 1 000 € par branchement simple
- ⇒ 1 600 € par branchement avec pompe
- ⇒ 4 000 € dans l'hypothèse de travaux plus complexes à mettre en œuvre.

► **Programme général de défense contre l'incendie : demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2013**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de la commission élaborant le plan général de renforcement du réseau eau potable et de mise aux normes du programme de défense contre l'incendie de la commune, et notamment le procès verbal d'évaluation des risques effectué par le S.D.I.S en date du 20 avril 2003.

Il précise qu'une mise à jour du dossier a été réalisée courant juin 2011, sur la base de la circulaire de 1951, en concertation avec les services du Conseil Général du Pas-de-Calais et du S.D.I.S, avant d'ajouter que l'estimation des travaux (y compris les frais annexes) s'élève à la somme de 446 030 euros hors taxes

Considérant qu'un tel projet ne sera supportable qu'en obtenant un maximum d'aides financières, il demande aux membres présents de se prononcer sur l'opportunité de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R et de l'appel à projets 2013.

Après avoir pris connaissance des détails techniques du dossier et de son estimation chiffrée, le conseil municipal :

- Adopte le projet ainsi présenté par son Président,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2013 selon le plan de financement ci-après détaillé :

DÉPENSES	RECETTES (PRÉVISIONS)				
	Partenaires	Procédure / fonds	Assiette	Taux	Montant
TRAVAUX	Etat	D.E.T.R 2013	446 030 €	25 %	111 508 €
397 630 €	Conseil Général	F.A.R.D.A	313 134 € (1ère tranche)	40 %	125 254 €
DIVERS	Commune	Fonds propres	446 030 €	(estimation)	59 268 €
48 400 €		Recours à l'emprunt	446 030 €	(estimation)	150 000 €
446 030 €	⇐ TOTAL ⇒		446 030 €		446 030 €

- Sollicite de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais l'attribution de l'aide financière prévue dans le cadre des opérations subventionnables par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programme 2013
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à la présente décision
- S'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires à la bonne application de la présente

► Questions diverses

① Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 12 octobre 2012 par lequel l'ensemble des professionnels de santé de la SCM les lilas, 22 rue de la gare à TINCQUES est unanime pour faire part de ses préoccupations inhérentes aux problèmes de stationnement rencontrés aux abords immédiats de la maison pluridisciplinaire de TINCQUES, principalement aux heures d'accueil et de sortie à l'école.

Monsieur Jacques THÉRET rappelle qu'il avait déjà en son temps, et en sa qualité de Maire, proposé l'aménagement de la rue de la gare et de l'entrée du groupe scolaire pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

Monsieur le Maire dit s'enquérir des solutions à apporter en terme d'aménagement, en sollicitant notamment l'avis de la D.D.T.M après une visite sur le terrain.

② En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) adressée en Mairie de TINCQUES le 29 novembre 2012 par la SCP BUNEAU-CADET, le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption urbain prévu par la délibération n° 2004 / 07 du 15 octobre 2004, fondée sur les articles L 211-1 & R 211-1 du Code de l'Urbanisme, sur la parcelle cadastrée section E n° 551 p d'une contenance à prendre de 656 m², propriété de Monsieur Philippe BOITEL, 3 place de l'église à TINCQUES. (cf parcelle sise rue de la gare, à proximité immédiate de la salle polyvalente dont le prix de vente est fixé à 70 €/m²)

③ Monsieur le Maire fait savoir qu'en partenariat avec les services de la Gendarmerie Nationale, il a récemment participé à une réunion ayant pour objet la sûreté par vidéo protection qui pourrait intéresser :

↳ A la fois la communauté de communes pour ce qui relève du contrôle et de la protection du parc d'activités communautaire, route de Penin.

↳ Mais aussi l'ensemble de la commune de TINCQUES par la possibilité d'installation un point de contrôle au droit du giratoire à l'intersection des RD 939 et 77 (2 caméras nécessaires) et de la salle des sports (2 autres unités à prévoir.)

Les images pourraient être enregistrées sur un stocker installé sur le parc d'activités, au sein de la PMS.

Dans le cas où la protection du giratoire était retenue dans le dossier global, les travaux pourraient, le cas échéant, être subventionnés à hauteur de 30 %.

④ Dans le cadre de sa politique sur l'énergie, la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais propose un projet de rénovation des installations d'éclairage public des communes de moins de 2 000 habitants. Un programme d'accompagnement financier est prévu pour des travaux qui devront être mis en œuvre au cours des exercices 2013, 2014 & 2015.

Préalablement, il y aura lieu de réaliser un audit (subventionnable à 70 %) sur le patrimoine Eclairage Public de la commune. sachant qu'à terme les travaux pourront être aidés à hauteur de 50 %.

Invités à se prononcer sur la question, les membres présents acceptent qu'une réponse favorable soit donnée à cette démarche de rénovation porteuse d'économie d'énergie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15